



Réunion CCAS du 4 décembre 2025

L'an Deux mil vingt-cinq, le 4 décembre, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PRAHECQ, sous la Présidence de Mme LUSSIEZ Sonia

- Nombre de membres en exercice : 17
- Date de convocation : 18 novembre 2025

Présents : Mme LUSSIEZ – M. GACOUGNOLLE - Mme GUERINEAU - Mme REDIEN - M. AUBINEAU - Mme VEZINAT - M. MOINARD - Mme PIVETEAU - Mme BRIAND - M. BONNET- Mme GELIN - Mme LECOINTE

Excusés : Mme DUCROS - Mme AZAM

Absents : Mme BOURDEAU - Mme BAUDIN - M. RIVET

M. BONNET a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

CCAS

- Approbation du dernier compte rendu
- Etude de dossier éventuel
- Questions diverses

EHPAD

- Délibération crédits 2026
- Délibération délégation de signature
- Questions diverses

Madame la Présidente soumet à l'approbation des membres du C.C.A.S le compte rendu du dernier C.C.A.S du 2 octobre 2025. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté en l'état.

Madame la Présidente soumet aux membres du Conseil la modification de l'ordre du jour afin d'intégrer une proposition d'une délibération relative à l'achat d'un cadeau pour un départ à la retraite de directeur de l'EHPAD. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

M. GACOUGNOLLE Eric, vice-président, indique que notre local d'hébergement d'urgence a été fermé pendant une semaine en raison de son état de saleté et de dégâts.

En outre début décembre, l'épicerie sociale de la Croix Rouge de Prahecq a distribué un colis alimentaire pour une personne en difficulté.

CCAS

1 - Secours exceptionnel

Monsieur GACOUGNOLLE Éric, vice-président présente aux membres du Conseil d'Administration, une demande d'aide formulée par l'assistante sociale de secteur, pour une habitante de la Commune, qui doit faire face à une dette d'assurance complémentaire APIVIA.

Après étude de cette demande, le Conseil d'Administration, après délibération, compte tenu de la situation de cette personne décide à l'unanimité de participer à l'apurement de cette dette, en prenant en charge un montant de 161€ (cinq soixante-un euros), qui sera directement versée auprès d'APIVIA.

Cette somme de 161€ sera imputée à l'article 65134 « Aides" du budget 2025 du CCAS.

2 - Secours exceptionnel

Monsieur GACOUGNOLLE Éric, vice-président présente aux membres du Conseil d'Administration, une demande d'aide formulée par l'assistante sociale de secteur, pour une habitante de la Commune, qui doit faire face à une dette d'ADMR.

Après étude de cette demande, le Conseil d'Administration, après délibération, compte tenu de la situation de cette personne décide (11 votes pour , une abstention – Mme GELIN) de participer à l'apurement de cette dette, en prenant en charge un montant de 150€ (cent cinquante euros), qui sera directement versée auprès d'ADMR.

Cette somme de 150€ sera imputée à l'article 65134 « Aides" du budget 2025 du CCAS.

3 – Départ à la retraite

Suite au départ à la retraite de Directeur de l'EHPAD, il est proposé de prévoir l'achat d'un coffret du vin et d'un bouquet de fleurs, d'un montant de 137.20€ :

Le conseil d'administration du CCAS décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'achat d'un coffret du vin et d'un bouquet de fleurs, d'un montant de 137.20€ à offrir au directeur d'EHPAD parti à la retraite
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- D'autoriser Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer tout acte ou document afférent à la présente décision

EHPAD

Délibération crédits 2026

Afin de tenir compte des échéances relatives au vote des budgets telles que prévues par la réglementation EPRD relative aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, Madame la Présidente informe que l'EHPAD sera conduit à fonctionner à compter du 1er janvier 2026 sur les bases de 100% des crédits de fonctionnement ouverts en 2025.

Pour ce qui concerne l'investissement, elle sollicite l'autorisation des membres du C.C.A.S pour être autorisée à engager, liquider et mandater au titre du budget 2026 les dépenses dans la limite de 25 % des crédits (non compris les crédits relatifs au remboursement de la dette) inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Le détail pour la section investissement est comme suit :

c/2154 matériel et outillages : 15 250€

c/2181 installations générales : 13 750€

c/2182 matériel de transport : 16 750€

c/2183 matériel de bureau : 625€

c/2184 mobilier : 3 625€

c/2318 travaux : 180 000€

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident ces propositions.

Délégation de signature

Dans le cadre de la prise de poste de Mme AYME Graziella directrice de l'EHPAD « résidence du petit logis » Mme la Présidente, propose la délégation de signature pour :

- Les contrats de travail à durée déterminée de moins de 32 jours
- achats d'un montant maximum de 1500 € HT

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident ces propositions.